

MGF/E MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES/EXCISION

PETIT GUIDE À L'USAGE DES MÉDIAS



Auteur

AIDOS – Associazione italiana donne per lo sviluppo

Publié par

AIDOS – Associazione italiana donne per lo sviluppo

Date de publication

Avril 2016

Traduction de l'anglais

Sarah Di Nella

Conception et mise en page

Redtank

Cette publication a été réalisée dans le cadre du projet « Abandonner les MGF/E sur FM ! », soutenu par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/excision réalisé par AIDOS en partenariat avec Audiodoc (Association italienne des auteurs de documentaires audio indépendants), Tostan (Sénégal) et AMWIK (Association des femmes des médias au Kenya).

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de AIDOS et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les idées du Fonds des Nations Unies pour la population ou du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
CHIFFRES ET ESTIMATIONS : AVERTISSEMENT	7
1. DE QUOI PARLE-T-ON QUAND ON PARLE DE MGF/E?	9
QU'ENTEND-ON PAR MGF/E?	9
POURQUOI LES APPELLE-T-ON MGF/E?	9
QUI EST SOUMISES AUX MGF/E ET QUAND?	10
OÙ LES MGF/E SONT-ELLES PRATIQUÉES?	11
LES MGF/E ONT-T-ELLES UN IMPACT SUR LA SANTÉ DES FILLES ET DES FEMMES?	13
LES MGF/E ONT-ELLES UN IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS DES FILLES ET DES FEMMES?	14
QUEL EST LE RÔLE DE LA LÉGISLATION NATIONALE?	16
2. TROUVER LES BONNES QUESTIONS	19
POURQUOI PRATIQUE-T-ON LES MGF/E?	19
LES MGF/E SONT-ELLES UNE PRESCRIPTION RELIGIEUSE?	21
QUELS SONT LES LIENS ENTRE LES MGF/E ET LES MARIAGES D'ENFANTS/FORCÉS?	21
POURQUOI LES MGF/E SONT-ELLES UNE QUESTION DE GENRE?	22
QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « ÉGALITÉ DE GENRE »?	23
POURQUOI L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES PEUT-ELLE METTRE FIN AUX MGF/E?	24
LES MGF/E SONT-ELLES EN BAISSÉ?	25
LES MGF/E SONT-ELLES EN TRAIN DE CHANGER?	25
COMMENT LES FILLES ET LES FEMMES QUI ONT SUBI DES MGF/E LES PERÇOIVENT-ELLES?	25
MGF/E ET MIGRATIONS : POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE JETER DES PONTS?	26
3. COMMENT PARLER DES MGF/E	29
DEFINITION	29
NOUVEAU LANGAGE	31
CONTEXTE	31
FAITES PREUVE DE SENSIBILITÉ	32

VOTRE RÔLE CLÉ	32
QUELQUES CONSEILS À NE PAS OUBLIER	33
4. LIENS UTILES	35
COMMUNICATION, MÉDIAS, LANGAGE	35
PROFILS PAYS	35
MGF/E ET OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	36
GENRE	36
ÉTUDES GÉNÉRALES – AIDE-MÉMOIRE – F.A.Q.	37
BONNES PRATIQUES ET PROGRAMMES	37
SANTÉ	38
INSTRUMENTS JURIDIQUES ET DROITS HUMAINS	38
MIGRATION	39
RELIGION	39
CHANGEMENT SOCIAL	40
STATISTIQUES	40
VIDÉOS	41
WEBLIOGRAPHIE – LIENS INSTITUTIONNELS	42

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- CEDEF:** Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes
- OSC:** Organisation de la Société Civile
- EDS:** Enquête Démographique de Santé
- FGM/E:** Mutilation Génitale Féminine/Excision
- PTN:** Pratiques Traditionnelles Nuisibles
- CIAF:** Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des Femmes et des enfants
- OMD:** Objectifs du Millénaire pour le Développement
- MICS:** Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples
- ONG:** Organisation Non Gouvernementale
- ODD:** Objectifs du Développement Durable
- UNFPA:** Fonds des Nations Unies pour la Population
- UNICEF:** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- OMS:** Organisation Mondiale de la Santé

CHIFFRES ET ESTIMATIONS : AVERTISSEMENT

Les chiffres, les données et les tendances concernant les MGF/E sont en rapide évolution, les pourcentages baissent dans certains Pays, les attitudes et les comportements changent constamment. Il est donc primordial pour un(e) bon(ne) journaliste de vérifier leur validité et de s'assurer de ne pas utiliser des données inexactes. Les chiffres contenus dans ce guide visent à donner une idée du cadre global en 2016 et ne doivent pas être utilisés dans un reportage sans avoir vérifié au préalable qu'il y ait des mises à jour.

En raison de l'absence de données concernant la prévalence des MGF/E dans de nombreux pays et du fait que même ceux où elles sont recueillies de manière systématique il s'agit d'estimations, il est important de rester prudents dans l'utilisation de ces chiffres (voir [« Comment les données sont-elles recueillies? »](#)).

N'oubliez jamais de souligner que vous parlez d'estimations.

INTRODUCTION

Dans le cheminement vers l'abandon des mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) les médias jouent un rôle capital, car ils contribuent non seulement à diffuser des informations par rapport à la pratique, mais également à influencer la perception des personnes par rapport au sujet.

Hors les MGF/E sont une problématique complexe qui touche des thèmes particulièrement sensibles comme la santé sexuelle et reproductive, le rôle et le statut des filles et des femmes dans la société, plus amplement la notion d'égalité des genres, parfois la religion, les croyances diverses et surtout les droits humains des filles et des femmes. Communiquer sur ce sujet de façon crédible et utile n'est donc pas une tâche facile !

Dans cette optique les médias – que ce soit la télé, la radio, la presse écrite ou les réseaux sociaux – peuvent promouvoir les changements de comportements positifs, donner la parole aux filles et femmes qui ont subi l'excision, montrer qu'un changement est possible et que certain(es) l'ont déjà fait afin d'encourager les personnes qui hésitent encore à franchir le pas à abandonner l'excision.

Ces deux Guides⁽¹⁾, mis à jour dans le cadre du projet « Abandonner les MGF sur FM ! »⁽²⁾, ont vocation à accompagner principalement les professionnels de la radio dans la production de documentaires sonores sur les MGF/E. Ils sont conçus comme des boîtes à outils qui répondent à des questions concrètes que les professionnel(le)s peuvent être amené(e)s à se poser lorsqu'il(elle)s veulent produire un documentaire sonore sur le sujet.

Cependant les Guides peuvent être utilisés séparément et par des professionnels des médias autre que les radios. Ainsi, le Guide « MGF/E. Guide rapide pour les médias » rassemble les principales questions qu'un(e) professionnel(le) pourrait se poser concernant les MGF/E et donc il s'adresse également à la presse écrite/télé/internet. De même le Guide « Principes fondamentaux du documentaire sonore. Théorie et technique pour débutants absolus » pourrait être utilisé par un(e) journaliste radio pour la réalisation d'un documentaire sonore sur un sujet autre que les MGF/E.

AIDOS

1. « Principes fondamentaux du documentaire sonore. Théorie et technique pour débutants absolus » (AIDOS 2016) et « MGF/E. Guide rapide pour les médias » (AIDOS 2016).

2. Mis en œuvre par AIDOS en partenariat avec Tostan, Amwik et Audiodoc, grâce au support financier du Programme Conjoint UNFPA-UNICEF sur le MGF/E.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- CEDEF:** Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes
- OSC:** Organisation de la Société Civile
- EDS:** Enquête Démographique de Santé
- FGM/E:** Mutilation Génitale Féminine/Excision
- PTN:** Pratiques Traditionnelles Nuisibles
- CIAF:** Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des Femmes et des enfants
- OMD:** Objectifs du Millénaire pour le Développement
- MICS:** Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples
- ONG:** Organisation Non Gouvernementale
- ODD:** Objectifs du Développement Durable
- UNFPA:** Fonds des Nations Unies pour la Population
- UNICEF:** Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- OMS:** Organisation Mondiale de la Santé

CHIFFRES ET ESTIMATIONS : AVERTISSEMENT

Les chiffres, les données et les tendances concernant les MGF/E sont en rapide évolution, les pourcentages baissent dans certains Pays, les attitudes et les comportements changent constamment. Il est donc primordial pour un(e) bon(ne) journaliste de vérifier leur validité et de s'assurer de ne pas utiliser des données inexactes. Les chiffres contenus dans ce guide visent à donner une idée du cadre global en 2016 et ne doivent pas être utilisés dans un reportage sans avoir vérifié au préalable qu'il y ait des mises à jour.

En raison de l'absence de données concernant la prévalence des MGF/E dans de nombreux pays et du fait que même ceux où elles sont recueillies de manière systématique il s'agit d'estimations, il est important de rester prudents dans l'utilisation de ces chiffres (voir [« Comment les données sont-elles recueillies? »](#)).

N'oubliez jamais de souligner que vous parlez d'estimations.



1. DE QUOI PARLE-T-ON QUAND ON PARLE DE MGF/E?

Vue d'ensemble

QU'ENTEND-ON PAR MGF/E?

Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) désignent « toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales »⁽³⁾.

POURQUOI LES APPELLE-T-ON MGF/E?

Les mutilations génitales féminines/excision sont également connues comme « circoncision féminine » ou comme « excision », « mutilation sexuelle féminine » dans le monde francophone. Dans les communautés où cette pratique est coutumière, différents termes peuvent être utilisés, termes qui sont souvent liés à l'idée de pureté, de beauté, de propreté, etc. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, on utilise le terme « excision » car c'est un mot du français courant, en revanche dans les pays d'Afrique anglophones le terme « circoncision » est plus répandu.

« Le terme "mutilation génitale féminine" a été adopté en 1990 par le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, et en 1991 l'OMS a recommandé aux Nations Unies d'en faire autant. Des critiques ont cependant été émises à l'égard de ce terme car il exprime aussi un jugement et une condamnation de ce qui a toujours été une coutume pour de nombreuses communautés. Pour s'efforcer d'être culturellement plus sensible, le terme "mutilation génitale féminine/excision", est désormais largement utilisé par

3. Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Aide-mémoire [en ligne], N°241, Février 2016, disponible à l'adresse : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>, consulté le 26/03/2016.

les chercheurs et les différentes agences de développement international. En 1999, le Rapporteur spécial de l'ONU sur les Pratiques Traditionnelles a appelé à faire preuve "de tact et de patience" dans ce domaine et a attiré l'attention sur le risque de "diaboliser des cultures sous couvert de condamner des pratiques nuisibles aux femmes et aux filles". L'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) utilisent actuellement la terminologie hybride "mutilation génitale féminine/excision" ou MGF/E dans laquelle le terme "mutilation" vise à souligner la gravité de l'acte et le terme "excision" à refléter l'importance de l'utilisation d'une terminologie ne traduisant pas un jugement envers les communautés qui pratiquent ces interventions. Cette terminologie souligne également le fait que la pratique est une violation des droits humains des filles et des femmes »⁽⁴⁾.



En raison de la sensibilité extrême du sujet, il est très important de bien choisir les termes à employer. Lorsque vous parlez de ce thème au sein d'une communauté spécifique, choisissez une terminologie que votre public comprendra, pour qu'il ne se sente ni jugé ni offensé.

QUI EST SOUMISES AUX MGF/E ET QUAND?

L'UNICEF estime qu'au moins 200 millions de filles et de femmes actuellement en vie ont subi une forme de mutilation génitale féminine dans 30 pays⁽⁵⁾ (voir « [Où les MGF/E sont-elles pratiquées?](#) »). Les chiffres globaux – en particulier les chiffres sur la prévalence des MGF/E en Amérique, en Europe et en Asie – ne sont pas connus à cause du manque de données fiables et/ou mises à jour.

Les MGF/E sont généralement pratiquées sur les filles pendant leur enfance et avant la puberté. Elles peuvent toutefois être également effectuées sur des femmes adultes. L'âge auquel une fille peut subir une MGF/E (des premiers jours suivant la naissance jusqu'au moment du mariage), ainsi que le type et la gravité de l'intervention (de l'excision sans ablation des tissus à la suture), est très différent d'un pays à l'autre et d'une communauté à l'autre.

Ainsi par exemple environ 80% des filles qui ont subi des MGF/E en Somalie, en Égypte, au Tchad et en République centrafricaine avaient entre 5 et 14 ans, tandis qu'au Nigeria, au Mali, en Érythrée, au Ghana et en Mauritanie, plus de 80% des filles soumises aux MGF/E ont été excisées avant l'âge de 5 ans. En Guinée-Bissau, environ 18% des filles l'ont été après l'âge de 15 ans, alors qu'au Kenya, 46% d'entre elles ont été excisées après leur neuvième année.

« Les données sur l'âge auquel les MGF/E ont été effectuées sont utiles pour comprendre à quel moment les filles courent le plus grand risque d'être excisées. Les EDS et les MICS recueillent des informations sur l'âge des filles et des femmes interviewées, ainsi que sur celui de leurs filles »⁽⁶⁾.

4. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Female Genital Mutilation/Cutting: A statistical overview and exploration of the dynamics of change [en ligne]. New York, UNICEF, 2013, p. 7. Disponible à l'adresse : www.childinfo.org/files/FGCM_Lo_res.pdf, consulté le 26/03/2016.

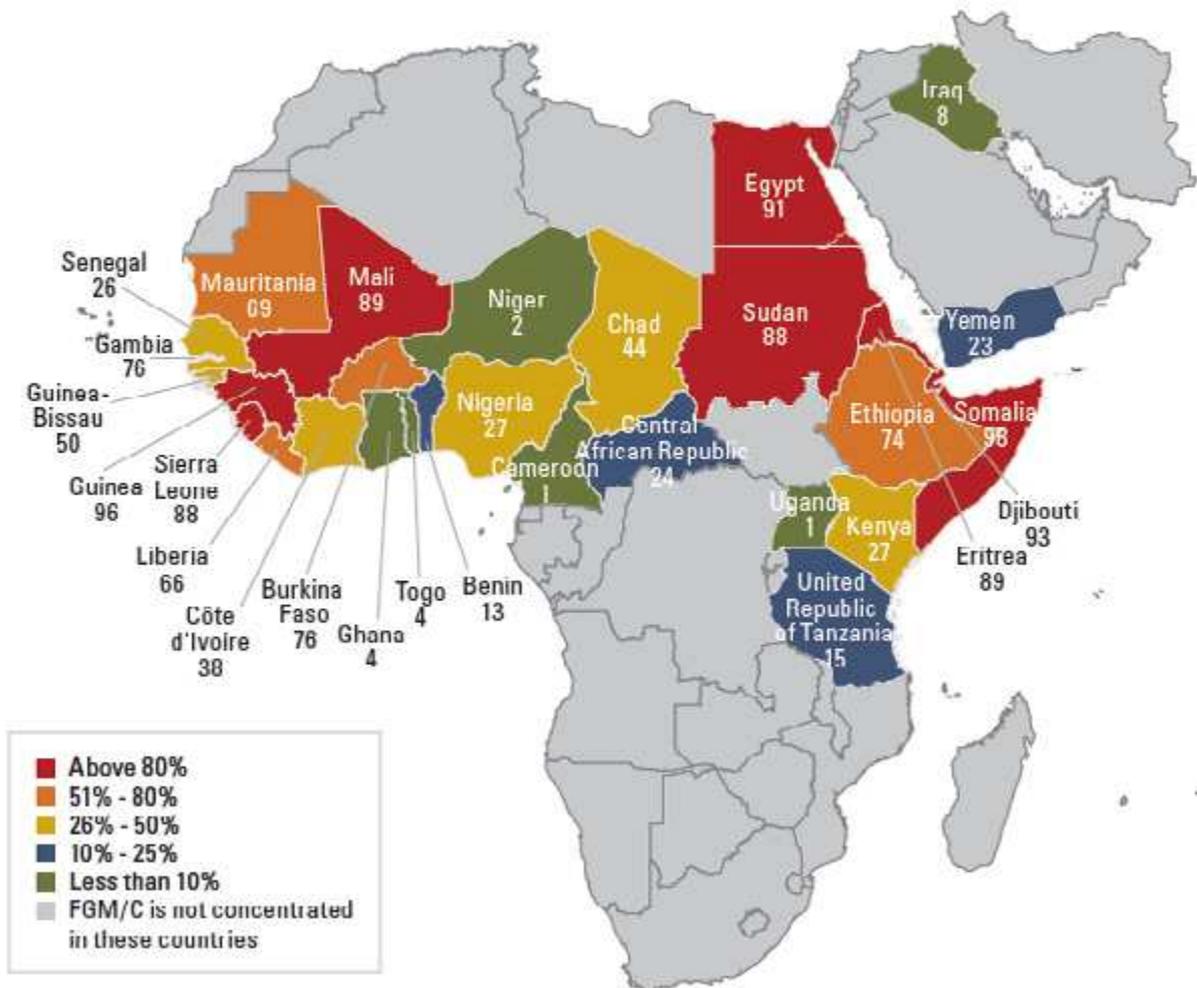
5. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Female Genital Mutilation/Cutting: A global concern [en ligne], New York, UNICEF, disponible à l'adresse : http://www.unicef.org/media/media_90033.html, consulté le 26/03/2016.

6. UNICEF 2013, op. cit., p. 46.

OÙ LES MGF/E SONT-ELLES PRATIQUÉES?

Les MGF/E sont présentes dans 29 pays, en Afrique et au Moyen-Orient, dans lesquels le taux de prévalence varie considérablement (de 98% en Somalie, à 1% en Ouganda), dans certaines régions de l'Asie du Sud-Est (dont l'Indonésie, l'Inde, la Malaisie et le Pakistan) et sur d'autres continents, par le biais des communautés de migrants issues des pays concernés par les MGF/E. Plus de 200 millions de filles et de femmes soumises aux MGF/E se concentrent dans trois pays: l'Indonésie, l'Égypte et l'Éthiopie⁽⁷⁾. À l'intérieur d'un même pays, les taux peuvent considérablement varier d'une région à l'autre, en particulier dans les pays où la prévalence est basse. Inversement, des taux similaires s'étendent au-delà des frontières nationales, reflétant ainsi le fait que la pratique dépend plus de l'ethnicité et des groupes de population que de la nationalité.⁽⁸⁾

Percentage of girls and women aged 15 to 49 years who have undergone FGM/C, by country



Cette image est tirée de UNICEF 2013, op. cit., p. 26.

7. UNICEF 2016, op. cit.

8. Population Reference Bureau, Mutilation génitale féminine/excision : Données et tendances [en ligne], disponible à l'adresse : www.prb.org/pdf08/fgm-wallchart.fr.pdf, consulté le 25/03/2016.

« Les variations de la prévalence des MGF/E à travers les régions sont mieux comprises à l'aune de la composition ethnique de la population dans chaque région. (...) Dans de nombreux groupes, la signification et la persistance des MGF/E s'explique par le lien étroit qu'elles entretiennent avec l'identité ethnique. (...) Quand il existe un lien fort entre MGF/E et ethnicité, il est possible que l'ethnicité soit l'expression des attentes réciproques qui perpétuent la pratique; dans ce cas, l'ethnicité peut être l'indicateur de conventions concernant l'aptitude au mariage, le contrôle sexuel, le statut ou d'autres valeurs communes. (...) Même dans des groupes où le lien entre MGF/E et rites d'initiation s'est affaibli, la pratique semble rester un important marqueur physique d'appartenance au groupe et est associé aux valeurs collectives telles que le contrôle sexuel et le respect pour les aînés »⁽⁹⁾.



COMMENT LES DONNÉES SUR LES MGF/E SONT-ELLES RECUEILLIES?

Les données disponibles sur les MGF/E proviennent de deux sources principales: Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) et les Enquêtes à Grappes à Indicateurs Multiples (MICS, leur acronyme en anglais). Les EDS sont des enquêtes financées par l'USAID et menées tous les cinq ans dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, sur des questions démographiques et de santé. Un volet sur les MGF/E a été introduit pour la première fois en 1989/1990 et est maintenant présent dans les enquêtes couvrant 23 pays.

Les MICS sont réalisées par l'UNICEF depuis 1995 pour surveiller le statut des enfants et des femmes. Elles sont menées tous les cinq ans environ et elles recueillent des informations sur les MGF/E dans 16 pays.

« Presque toutes les enquêtes interrogent les femmes en âge de reproduction sur leur propre statut vis-à-vis des MGF/E, sur l'âge auquel elles ont été excisées et sur la personne qui a réalisé l'intervention. Si une femme a des filles en vie, elle est invitée à répondre aux mêmes questions pour ses filles. La plupart des enquêtes incluent des questions supplémentaires concernant l'attitude des femmes à propos des MGF/E, y compris leur point de vue sur la pratique et si elles pensent qu'elle doit perdurer ou pas. Dans de nombreuses enquêtes, un point de vue masculin est également sollicité, pour sonder la sensibilité et la position des hommes sur les MGF/E »⁽¹⁰⁾.

Il est important de souligner que les données sur les MGF/E n'ont commencé à être recueillies que récemment et pas dans tous les pays où cette pratique est courante. Il y a en particulier un manque total de chiffres sur des pays en Asie où l'on sait que les MGF/E sont très répandues, tandis que nous disposons de peu ou pas d'estimations sur les taux de prévalence en Europe, Australie, Nouvelle Zélande et Amérique du Nord.

9. UNICEF 2013, op. cit., p. 33.

10. UNICEF 2013, op. cit., p. 4.

LES MGF/E ONT-T-ELLES UN IMPACT SUR LA SANTÉ DES FILLES ET DES FEMMES?

Les MGF/E peuvent avoir un impact sur la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes et sur leurs droits humains. Elles « ne présentent aucun avantage pour la santé et sont préjudiciables à bien des égards aux jeunes filles et aux femmes. Elles comportent l'ablation de tissus génitaux normaux et sains ou endommagent ces tissus et entravent le fonctionnement naturel de l'organisme féminin »⁽¹¹⁾.

Les MGF/E ont des conséquences sur la santé physique et psychologique qui varient en fonction du type d'excision et de l'expérience personnelle⁽¹²⁾. Elles peuvent causer des effets nuisibles sur la santé tels que douleur extrême, hémorragies, infection, difficulté à uriner et problèmes menstruels, difficulté lors des rapports sexuels et complications lors de l'accouchement, stérilité et même mort. Par ailleurs, les MGF/E peuvent avoir des conséquences psychologiques à vie, comme la dépression, l'anxiété et la crainte des rapports sexuels, et peuvent provoquer une baisse importante du plaisir sexuel chez la femme.



QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « MÉDICALISATION »?

Les campagnes globales et les autres efforts pour éliminer les MGF/E se sont initialement concentrés sur les conséquences nuisibles de cette pratique pour la santé. Cette approche a parfois conduit à une « médicalisation » de la pratique, définie par l'OMS comme « la situation dans laquelle la MGF/E est pratiquée par un fournisseur de soins quelconque, dans une clinique publique ou privée, à domicile ou ailleurs ».

Certains médecins, organisations non gouvernementales, hauts fonctionnaires et d'autres encore considèrent la médicalisation comme une stratégie pour réduire les préjudices et soutiennent que lorsque l'intervention est effectuée par un/e professionnel(le) de santé formé, certains risques immédiats sont réduits. Toutefois, même lorsqu'elle est médicalisée, l'intervention n'en devient pas nécessairement moins grave. Il n'y a pas de preuves que la médicalisation réduise les complications obstétricales documentées ou d'autres à plus long terme associées aux MGF/E, comme les troubles psychologiques. Si pour certains, la médicalisation est une première étape utile ou nécessaire vers l'abandon total, rien n'étaye cette affirmation. Il existe des risques graves liés à la médicalisation. Le personnel médical, en réalisant des MGF/E, contribue à légitimer à tort la pratique, en laissant penser qu'elle peut se justifier d'un point de vue médical et qu'elle est bénéfique pour la santé des filles et des femmes. Pour finir, cela ne prend pas en compte le fait que les MGF/E constituent une grave atteinte aux droits humains des femmes et des filles, quelle que soit la manière dont elles sont effectuées. Les organismes médicaux chargés de la délivrance des licences et les associations professionnelles, dont la Fédération Internationale de Gynécologie et Obstétrique (FIGO), se sont associés aux Nations Unies pour condamner les actions visant à médicaliser les MGF/E.

11. WHO 2014, op. cit.

12. Idem.

LES MGF/E ONT-ELLES UN IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS DES FILLES ET DES FEMMES?

Les droits humains sont généralement compris comme des garanties légales fondamentales et inaliénables auxquelles une personne a intrinsèquement droit simplement parce qu'elle ou il est un être humain. Les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels sont des catégories des droits fondamentaux de la personne; ils sont tous universels, inaliénables, étroitement liés, interdépendants et indivisibles.

Il est reconnu au niveau international que les droits humains internationaux violés par les MGF/E sont : le droit à ne subir aucune forme de discrimination basée sur le genre; le droit à la vie; le droit à l'intégrité physique et mentale, y compris le droit de ne pas être exposé à la violence; le droit à la meilleure santé possible; le droit à ne pas subir de traitements cruels, inhumains ou dégradants, y compris la violence physique ou mentale, les blessures ou les abus; le droit de l'enfant; le droit des personnes handicapées; d'autres droits humains internationaux. Les droits humains, inscrits dans de nombreux traités internationaux, imposent des droits et des devoirs à leurs parties. Des documents non contraignants existent également, c'est le cas des résolutions, des recommandations, des lignes directrices, des déclarations et des principes.

Traiter les MGF/E comme une violation des droits humains confère une responsabilité aux États. Ils ont le devoir de ne pas violer ces droits mais également de protéger et garantir les droits humains dans leurs juridictions et leurs politiques. Les États peuvent être tenus responsable s'ils ne sont pas parvenus à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux femmes et aux filles de jouir de leurs droits fondamentaux et pour que ces derniers soient garantis.



QUELS SONT LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX CONCERNANT LES MGF/E?

Il y a de nombreux cadres juridiques internationaux qui s'occupent directement ou indirectement du problème des MGF/E. En voici quelques-uns :

Instruments internationaux

Deux des principaux outils qui valent la peine d'être mentionnés sont :

La **Déclaration de Beijing**, signée en 1995 par les gouvernements participants à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes des Nations Unies, qui esquisse un ensemble de principes concernant l'égalité des hommes et des femmes. L'article 14 déclare par exemple que « les droits des femmes sont des droits fondamentaux de la personne » et l'article 29 déclare que les gouvernements sont déterminés à « prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ».

La première **résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies** (Résolution AGNU 67/146) sur l'« Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines » a été adoptée en 2012, c'est la première interdiction mondiale des MGF/E adoptée par tous les membres de l'ONU. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un instrument contraignant pour les Etats, cela représente une volonté politique internationale d'en finir avec la pratique. Le 18 décembre 2014, l'Assemblée

1. DE QUOI PARLE-T-ON QUAND ON PARLE DE MGF/E?

Générale des Nations Unies a adopté une résolution qui réitère son appel à interdire les MGF/E dans le monde entier. La Résolution [A/69/150] était co-présentée par le Groupe des États Africains et 71 États Membres supplémentaires, et a été adoptée par consensus par tous les membres de l'ONU⁽¹³⁾.

Instruments Régionaux

Deux des principaux outils juridiques régionaux qui traitent directement des MGF/E sont :

Le Protocole de Maputo – également appelé Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique – qui a été signé en 2003 par la plupart des pays de l'Union Africaine. Le Protocole traite d'un certain nombre de droits des femmes, dont le droit à l'égalité sociale et politique avec les hommes ou le contrôle sur la santé reproductive et la fin des MGF/E. Il se réfère précisément aux MGF/E à l'article 5 « Élimination des pratiques nuisibles » où l'on déclare que tous les pays « prennent toutes les mesures législatives et autres mesures afin d'éradiquer ces pratiques... ». Le Protocole de Maputo n'a pas encore été ratifié par tous les pays concernés et sans la ratification de tous les États membres les engagements du protocole ne peuvent pas être complètement remplis. Nombre d'États africains enfreignent l'obligation, prévue par l'article 26 du protocole, d'indiquer dans leurs comptes rendus périodiques les accomplissements de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et les mesures mises en œuvre pour que les droits des femmes soient respectés. On rencontre le même problème avec les organes de traités sur les droits de l'homme de l'ONU qui veillent à leur application : chaque État partie est obligé de soumettre des comptes rendus réguliers sur la mise en œuvre de ces droits à l'organe de traité approprié, et des comptes rendus tardifs ou l'absence de compte rendu remet sérieusement en cause le système de suivi.

La Convention d'Istanbul – également appelée la Convention sur la Prévention et la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la Violence Domestique – a été signée en 2011 par 37 membres du Conseil de l'Europe. C'est la première Convention européenne centrée spécifiquement sur le problème de la violence à l'égard des femmes, et sur les MGF/E. La Convention entrée en vigueur en août 2014 oblige les pays signataires à renforcer les mesures de prévention, de protection et de soutien des femmes et des filles concernées par les MGF/E⁽¹⁴⁾. Elle s'occupe également des problèmes liés à la migration et à l'asile, comme l'obligation pour les pays de reconnaître les demandes d'asile liées au genre.

Pour la liste complète des instruments juridiques applicables aux MGF/E, reportez-vous à *Mise en œuvre du cadre international et Régional des droits de la personne en vue de l'élimination des Mutilations Génitales Féminines*, UNFPA Novembre 2014, disponible en français et en anglais sur le site du UNFPA, dans la rubrique Publications.

13. Pour plus d'informations : http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/150, consulté le 26/03/2016.

14. Amnesty International, Conseil de l'Europe, La Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention et la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la Violence Domestique. Convention d'Istanbul. Un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines [en ligne], Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2014. Disponible à l'adresse : http://www.endfgm.eu/editor/files/2016/01/IstanbulConventionFGMguide_FINAL_ENGLISH.pdf, consulté le 26/03/2016.

QUEL EST LE RÔLE DE LA LÉGISLATION NATIONALE?

La plupart des pays où la pratique est concentrée, en Afrique et au Moyen-Orient, ont interdit les MGF/E par la loi ou par décrets constitutionnels. Ces lois ont été principalement promulguées dans les années 1990 et 2000, bien que certains pays l'aient fait dès 1965 (Guinée) ou seulement en 2015 (Nigeria). Malgré cela les MGF continuent d'être pratiquées et le débat sur comment les États devraient s'y prendre pour endiguer ce phénomène reste d'actualité : est-il ou non efficace de criminaliser une pratique suivie par un pourcentage aussi élevé de la population ? On s'accorde généralement sur la fait que la loi seule ne suffit pas à changer les comportements et qu'elle devrait toujours être accompagnée de programme de sensibilisation, de campagnes médiatiques et d'autres interventions en faveur de l'abandon des MGF/E⁽¹⁵⁾.

En dehors de l'Afrique et du Moyen-Orient, 33 pays ont adopté des lois interdisant les MGF/E. Elles comprennent souvent une clause d'extra-territorialité, ce qui signifie que les parents peuvent être persécutés pour avoir soumis leurs filles aux MGF/E, même s'ils l'ont fait hors de leur pays de résidence.



Lorsque l'on parle des MGF/E, il est important d'être informé sur le cadre national juridique et politique. Les lois peuvent changer d'un pays à l'autre et peuvent être accompagnées de plans d'action nationaux, de campagnes de sensibilisation, de lignes directrices pour les professionnel(le)s, etc.

Il peut être utile de voir s'il y a eu des poursuites judiciaires et si les communautés touchées par les MGF/E sont à connaissance des éventuelles interdictions.

Un autre aspect intéressant à suivre pour un(e) journaliste est celui de la ratification des instruments juridiques et l'obligation pour les États de fournir des comptes rendus.

15. Pour plus d'informations sur ce sujet, voir UNICEF 2013, Rahman, A., N. Toubia, Female Genital Mutilation: A practical guide to laws and policies worldwide, Londres, Zed Books, 2000.



2. TROUVER LES BONNES QUESTIONS

Autour des MGF/E: Motifs, tendances et problèmes

POURQUOI PRATIQUE-T-ON LES MGF/E?

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les communautés déclarent pratiquer les MGF/E. Parmi celles-ci : les croyances religieuses, garantir la virginité ou la chasteté d'une femme, la tradition culturelle, l'hygiène, favoriser la fertilité féminine et augmenter le plaisir sexuel de l'homme, etc. Les MGF/E sont aussi un rite de passage, qui permet à une fille d'accéder au statut de « femme » en lui enlevant une partie de ses organes génitaux qui ressemblent aux organes masculins ou sont considérés plus « virils ». Les MGF/E sont pratiquées sur les filles parce qu'elles sont de sexe féminin; à travers cette pratiques on s'attend à ce qu'elles deviennent des femmes et à ce qu'elles réalisent leur identité de genre.

Le désir d'obtenir l'approbation et l'acceptation sociale et d'éviter la désapprobation et les sanctions sociales est toutefois la raison principale de mise en œuvre de cette pratique. C'est pourquoi on considère largement aujourd'hui les MGF/E comme une norme sociale⁽¹⁶⁾, définie comme une règle coutumière qui régule les comportements de la société et des groupes.

Dans des communautés qui accordent autant d'importance au rôle de mère et à celui d'épouse – prévus pour les femmes par la société - ne pas se plier aux normes sociales peut avoir un coût extrêmement élevé, surtout dans des contextes où il y a peu d'opportunités économiques et professionnelles pour aider les femmes à devenir indépendantes au niveau économique et social.

Lorsque les familles cherchent à abandonner ces pratiques seules, elles s'exposent à de grosses épreuves et risquent – entre autre – l'exclusion, la stigmatisation et l'incapacité de marier leurs filles au sein de leur communauté. Pour qu'il soit durable, le changement vers l'abandon de cette pratique doit être décidé collectivement par la communauté.

.....
16. See Chapter 3 of UNICEF 2013.

« L'abandon des MGF/E commence normalement par un premier groupe d'individus qui mettent en marche une dynamique de changement. Ce groupe, prêt à abandonner la pratique, essaiera donc de convaincre les autres de l'abandonner. Les membres de cette masse critique font connaître aux autres, à travers leurs réseaux sociaux, leur intention d'abandonner la pratique – un processus qui se nomme 'diffusion organisée' – jusqu'à ce qu'une portion suffisamment importante de la communauté où se nouent les mariages soit prête à abandonner les MGF/E, moment qui, dans ce texte, est décrit par le terme 'point de basculement'. Après ce point, l'abandon devient stable, car il modifie de façon permanente les attentes sociales. Les membres de la communauté ne seront plus censés exciser leurs filles et seront sanctionnés et récompensés en conséquence. Mais pour que l'abandon ait lieu, il est essentiel que les personnes sachent que les autres abandonneront la pratique et qu'elles en soient sûres »⁽¹⁷⁾.



Comme les données le montrent, les MGF/E sont un thème très sensible, que les individus ont souvent des difficultés à aborder, même avec les membres de leur famille ou entre mari et femme. Cela entraîne une sous-estimation généralisée du nombre de personnes qui considèrent en fait la pratique nuisible, n'y voient aucun avantage et prennent en considération son abandon. Raison de plus pour diffuser les nouvelles de changement!

On considère généralement que l'aptitude au mariage des femmes est l'une des raisons principales pour lesquelles les femmes et les filles continuent à pratiquer les MGF/E, et que les femmes craignent d'être rejetées par les hommes ou de ne pas pouvoir se marier si elles ne se conforment pas à cette pratique culturelle. S'il est démontré que l'aptitude au mariage joue un rôle dans le maintien de la pratique des MGF/E, il est tout aussi vrai que la convention culturelle des MGF/E est surtout imposée par la « pression sociale ». À savoir, par des femmes plus jeunes qui veulent être acceptées au sein du réseau de soutien, de respect et de prestige par des femmes plus âgées qui ont déjà été excisées.



Les MGF/E doivent être comprises comme une norme sociale fondée sur une relation inégale entre femmes et hommes au sein des communautés touchées, elles sont donc directement liées aux relations de pouvoir basées sur le genre, au statut des femmes et des filles dans cette communauté spécifique et à leur niveau d'autonomisation ou d'action⁽¹⁸⁾.

17. UNICEF Innocenti Research Center, La dynamique du changement social. Vers l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine dans cinq pays africains, Florence, 2010, p. 10.

18. Mediterranean Institute of Gender Studies (MIGS), Rapport, Repositioning FGM as a Gender and Development Issue, Chypre, Mediterranean Institute of Gender Studies, 2015, disponible à l'adresse : www.endfgmindevelopment.org, consulté le 26/03/2016.

LES MGF/E SONT-ELLES UNE PRESCRIPTION RELIGIEUSE?

On croit souvent que les MGF/E sont une obligation religieuse, mais en réalité aucune religion ne les impose.

« Bien que la pratique existe chez les chrétiens, les juifs et les musulmans, aucun des textes sacrés de l'une ou l'autre de ces religions ne prescrit les mutilations sexuelles féminines, et la pratique est antérieure à la fois à la chrétienté et à l'islam. Le rôle des leaders religieux varie. Ceux qui soutiennent la pratique tendent soit à la considérer comme un acte religieux, soit à percevoir les efforts visant à éliminer la pratique comme une menace pour la culture et la religion. D'autres leaders religieux soutiennent les efforts visant à éliminer la pratique et y participent »⁽¹⁹⁾.

QUELS SONT LES LIENS ENTRE LES MGF/E ET LES MARIAGES D'ENFANTS/FORCÉS?

L'un des motifs sociaux des MGF/E est la préparation d'une fille au mariage. Des liens directs existent quand la MGF/E est une condition préalable au mariage ou quand le mariage suit immédiatement la pratique. Toutefois, la relation entre les deux pratiques fonctionne différemment selon les contextes.

Lorsque nous parlons de « mariage précoce », nous entendons tous les mariages dans lesquels l'un ou les deux partenaires ont moins de 18 ans. Certains enfants peuvent être contraints à se marier par leurs familles, mais même lorsqu'ils ne le sont pas, le mariage précoce est la plupart du temps considéré comme forcé, car les enfants ne comprennent pas ses implications. Bien que les garçons soient également concernés par les mariages précoces, les filles sont touchées de façon disproportionnée par cette pratique (le nombre d'épouses enfant est nettement plus élevé que celui d'époux enfant). Dans le monde, plus de 700 millions de femmes actuellement en vie ont été mariées avant leur dix-huitième anniversaire⁽²⁰⁾.

Les conséquences des MGF/E et des mariages précoces peuvent être extrêmement nuisibles et partager un certain nombre de points communs. Quand les deux pratiques coexistent, les conséquences nuisibles augmentent.

Les mariages d'enfants, précoces et forcés et les besoins des adolescentes étaient absents des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), entravant ainsi directement l'accomplissement de six des huit OMD. C'est pourquoi les OSC, ONG et réseaux du monde entier ont préconisé l'inclusion des droits des filles au cœur du nouvel agenda de développement post-2015, insistant sur le fait que les filles peuvent entraîner des changements à travers le développement durable.

19. HCDH, OMS, ONUSIDA, PNUD, UNCEA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM, *Éliminer les mutilations sexuelles féminines*, Déclaration interinstitutions, p. 12.

20. UNICEF 2014, *Base de données internationales*, basée sur les EDS, les MICS et d'autres enquêtes nationales, 2005-2013.



Lorsque l'on traite de ces deux pratiques traditionnelles nuisibles, il est intéressant d'approfondir le rôle que les filles peuvent jouer dans leur élimination. Nous savons que les filles jouent de nos jours un rôle décisif dans la résolution des problèmes de développement les plus persistants auxquels le monde doit faire face. Si elles sont autonomisées à travers l'éducation et la santé – et si elles évitent ou retardent par conséquent les mariages précoces et les grossesses lors de l'adolescence – elles peuvent être d'importants agents de changement, et ce même dans la manière d'aborder les problèmes tels que les MGF/E.

Lorsque vous traitez des MGF/E dans les médias, il faut garder à l'esprit que la MGF/E est une violation des droits des femmes, comme des filles, et qu'il est important de mieux comprendre et rendre visible l'action et la participation des filles au changements.



QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION «PRATIQUES TRADITIONNELLES NUISIBLES»?

Il n'y a pas de définition communément admise des pratiques traditionnelles nuisibles (PTN). Les PTN sont des discriminations contre des groupes particuliers de personnes, et elles remettent en cause les droits humains des personnes qu'elles touchent. Les racines des PTN sont généralement des conventions et des croyances culturelles et sociales, et des interprétations particulières de la religion. Elles mènent le plus souvent à des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes (inégalités de genre) et à la domination masculine dans toute la société. Les PTN comprennent, mais ne s'y limitent pas, les MGF/E, le mariage d'enfant, la préférence pour les fils, le prix de l'épouse, le paiement d'une dote et les crimes d'honneur. Les pratiques traditionnelles nuisibles peuvent toucher à la fois les hommes et les femmes. Toutefois, les causes des PTN sont souvent des inégalités entre les sexes profondément enracinées et les filles et les femmes sont les plus touchées. Ces pratiques continuent à croître et à évoluer, véhiculées par la globalisation et la migration, et nombre d'entre elles se sont implantées dans de nouveaux pays. Lorsque l'on parle de PTN, il est important de se remémorer qu'il existe également beaucoup de pratiques traditionnelles positives qui doivent être préservées.⁽²¹⁾

POURQUOI LES MGF/E SONT-ELLES UNE QUESTION DE GENRE?

Les MGF/E sont une forme complexe de discrimination contre les femmes, aggravées par d'autres problèmes sociaux: les normes traditionnelles nuisibles, les tabous sexuels, la vulnérabilité économique, la (im)mobilité sociale, la migration et l'intégration. Les MGF/E font partie de pratiques patriarcales plus vastes, qui puisent leurs racines dans l'inégalité entre les sexes et visent à contrôler la sexualité des femmes et des filles, leurs corps et leurs droits sexuels et reproductifs. Les MGF/E sont une question liée au genre car elle sont pratiquées sur des filles parce qu'elles sont nées filles (sexe) et à travers cette pratique on s'attend à ce qu'elles deviennent des femmes (genre), c.à.d. qu'elle se conforment à ce que la société attend d'elles en tant que femmes.

21. Pour plus d'informations, voir Gender&Development network (GADN), *Harmful Traditional Practices: your questions, our answers*, Londres, GADN, 2014.



QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE SEXE ET GENRE?

Bien que les termes « sexe » et « genre » soient souvent utilisés comme des synonymes, les sociologues font la distinction entre les deux. Le terme Sexe indique l'appartenance d'un individu à l'une des deux catégories biologiques distinctes – masculin ou féminin. Le sexe indique des différences biologiques; les organes sexuels internes et externes.

Le terme Genre fait référence à des traits physiques, comportementaux et de caractère qu'un groupe considère normal pour ses membres masculins ou féminins. Le genre décrit les caractéristiques qu'une société ou une culture reconnaît comme masculines ou féminines. Ces caractéristiques peuvent varier d'un pays à l'autre et au fil du temps.

Par exemple, alors que certaines affirmations communes font clairement référence à des caractéristiques sexuelles « les femmes donnent naissance aux enfants, pas les hommes », d'autres sont liées au genre et peuvent par conséquent changer selon la culture, le lieu et l'époque « les femmes s'occupent des enfants, pas les hommes ».

QUE SIGNIFIE L'EXPRESSION « ÉGALITÉ DE GENRE »?

Par l'expression « égalité de genre », on indique le fait de traiter de la même manière hommes et femmes, garçons et filles. L'égalité de genre ne veut pas dire ignorer les différences biologiques, sociales ou culturelles qui existent partout entre les hommes et les femmes. Cela signifie que les hommes et les femmes devraient être considérés égaux par la loi et qu'ils devraient avoir les mêmes droits, les mêmes opportunités et le même accès aux ressources. Cela veut également dire donner aux hommes et aux femmes la même liberté de choisir les rôles, habituellement attribués sur la base du sexe, qu'ils préfèrent avoir.

L'UNICEF a démontré qu'il y a un « double bénéfice » pour les campagnes qui accroissent l'égalité de genre. En effet, des femmes en meilleure santé et plus éduquées auront tendance à élever des enfants en meilleure santé et plus éduqués. L'Organisation Mondiale de la Santé a souligné que sans amélioration dans le domaine de l'égalité de genre, les programmes de santé, les projets de développement et toutes les nouvelles lois et politiques auront un succès limité. L'égalité de genre peut vouloir dire, par exemple, ne pas pratiquer de MGF/E sur les filles et ainsi leur permettre de commencer leur vie en jouissant de leur intégrité physique, comme c'est généralement le cas pour les garçons.

POURQUOI L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DES FILLES PEUT-ELLE METTRE FIN AUX MGF/E?

Comme les MGF/E sont la manifestation d'une inégalité de genre, l'autonomisation des femmes est fondamentale pour l'élimination de la pratique. En parler à travers l'éducation et le débat met en évidence les droits humains des filles et des femmes et le traitement différent réservé aux garçons et aux filles par rapport à leur rôle dans la société en général, et en particulier concernant les MGF/E. Cela peut être utilisé pour influencer les relations de genre et accélérer l'abandon de la pratique.

Les programmes en faveur de l'autonomisation économique des femmes engendrent davantage de progrès car ils encouragent le changement des comportements traditionnels qui limitent une femme au rôle de membre dépendant du ménage. Un emploi rétribué autonomise les femmes dans différents aspects de leurs vies, et influence leurs choix concernant la santé sexuelle et reproductive, l'éducation et des comportements sains⁽²²⁾.



LES MGF/E ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le 25 Septembre 2015, les chefs d'États du monde entier ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, qui comprend un ensemble de 17 Objectifs à atteindre d'ici 2030. Ces objectifs sont conçus pour éradiquer la pauvreté, la discrimination, les abus et les morts évitables, pour faire face à la destruction environnementale et marquer le début d'une ère de développement pour toutes les personnes, partout.

Dans ce nouvel Agenda, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est plus qu'un objectif, il s'agit d'une condition préalable pour atteindre les autres objectifs tels que l'éradication de la pauvreté et la réalisation du développement durable pour tous. C'est pourquoi l'égalité entre les sexes est à la fois transversale à l'ensemble des Objectifs et un Objectif en soi : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » (Objectif 5). Les femmes ont une plus forte probabilité que les hommes de s'appauvrir, d'être privées d'éducation et d'opportunités, d'être victimes de violence sexuelle et domestique. L'Objectif 5 demande l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, la fin de toutes les formes de discrimination basées sur le genre et l'élimination des pratiques nuisibles comme le mariage d'enfants et les MGF/E. Il demande également que l'accès universel à la santé, aux droits sexuels et reproductifs soient garantis.

L'élimination des MGF/E est une cible spécifique (5.3) de l'objectif 5, mais elle peut également être atteinte à travers d'autres actions comme la révision des programmes scolaires et des politiques pour lutter contre la discrimination de genre et la violence contre les femmes qui sont des actions prévues par l'ODD 4 qui a pour but d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Le but de l'Agenda est de permettre aux femmes d'avoir leur mot à dire sur les choix qui concernent leur vie et de décider librement sur leur sexualité, de participer pleinement à l'économie et d'avoir accès à la technologie. Pour cela, des lois, des politiques et des services qui garantissent l'égalité des genres sont nécessaires⁽²³⁾.

22. OHCHR, UNAIDS, UNDP... 2008, p. 6.

23. Disponible à l'adresse : <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-and-the-sdgs/sdg-5-gender-equalit>, consulté le 26/03/2016

LES MGF/E SONT-ELLES EN BAISSE?

Les données recueillies récemment parmi différents groupes d'âge semblent indiquer qu'il peut y avoir une baisse générale du nombre de filles excisées. En Sierra Leone, par exemple, le taux de prévalence chez les femmes âgées de 45 à 49 ans est de 96%, alors qu'il est de 70% chez les filles âgées de 15 à 19 ans⁽²⁴⁾, contrairement à des pays tels que l'Égypte, l'Éthiopie et le Nigeria où les chiffres indiquent une permanence dramatique du phénomène.

LES MGF/E SONT-ELLES EN TRAIN DE CHANGER?

Des faits nous démontrent que les modalités de réalisation de cette pratique évoluent dans différents contextes. Les MGF/E sont de plus en plus pratiquées par des médecins ou des professionnel(le)s de santé, les filles subissent l'opération plus jeunes et sous des formes moins sévères que par le passé. Si l'intervention se fait individuellement et dans la clandestinité, cela est en partie dû aux lois qui criminalisent la pratique et empêchent une célébration collective à laquelle, en tant que rite de passage, toute la communauté participe. Les campagnes d'information sur l'impact des MGF/E sur la santé ont également eu leur rôle à jouer. Le fait qu'elles soient également pratiquées par du personnel soignant ne signifie toutefois pas qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur la santé et les droits des filles et des femmes.

COMMENT LES FILLES ET LES FEMMES QUI ONT SUBI DES MGF/E LES PERÇOIVENT-ELLES?

Les opinions et les idées des femmes sur les MGF/E varient beaucoup d'un pays à l'autre, cependant en se référant aux Pays pour lesquels il existe des données : 67% des femmes et des filles (âgées de 15 à 49 ans) estiment qu'il faudrait mettre un terme à cette pratique⁽²⁵⁾.

« C'est au Mali, en Guinée, en Sierra Leone, en Somalie, en Gambie et en Égypte, où plus de la moitié de la population de sexe féminin considère que la pratique devrait perdurer, que l'on enregistre les plus hauts niveaux de soutien à la pratique. Toutefois, dans la plupart des pays où les MGF/E sont concentrées (19 sur 29), la majorité des filles et des femmes estiment qu'il faudrait y mettre un terme. Les données montrent également qu'entre 1% et 26% de filles et de femmes sondées ont des sentiments confus sur le sujet, n'ont pas d'opinion définie ou préfèrent ne pas exprimer leur opinion »⁽²⁶⁾.

24. PRB 2014, op. cit.

25. UNICEF 2016, op. cit.

26. UNICEF 2013, op. cit., p. 52.



Lorsque vous traitez des MGF/E, il est important de comprendre qu'une telle pratique est enracinée dans les croyances traditionnelles et culturelles des communautés touchées, et il ne s'agit donc pas de juger les individus impliqués, ou de les décrire d'une manière raciste, mais plutôt d'insister sur le fait que le changement est possible et a déjà commencé dans de nombreux contextes, montrant encore une fois que la culture est loin d'être immobile.

MGF/E ET MIGRATIONS : POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE JETER DES PONTS?

Au cours des dernières années, les MGF/E sont devenues une problématique également en Europe, au Canada, aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, en raison de l'augmentation des tendances migratoires en provenance des pays africains où la pratique est commune.

« Plusieurs études européennes, dont certaines ont été menées au Royaume-Uni, en Norvège et aux Pays-Bas, indiquent que les migrantes de deuxième génération nées en Europe ont moins de risque de subir des MGF/E étant donné qu'en Europe, les familles ne ressentent plus la pression sociale à laquelle elles étaient exposées dans leurs pays d'origine. Cependant, certaines familles qui vivent en Europe maintiennent des liens étroits, parfois par des envois de fonds, avec leurs pays d'origine et certaines subissent des pressions très fortes pour continuer les MGF/E. De plus, de nombreux migrant(e)s ont l'impression que leur sentiment d'identité dépend du maintien de leurs valeurs et normes ethniques et sociales, ce qui expliquerait pourquoi certaines communautés perpétuent cette pratique même en contexte migratoire. Les récentes réflexions sur les MGF/E se centrent de plus en plus sur l'importance de 'jeter des ponts' entre l'Afrique et l'Europe. Il est généralement admis que les liens entre les communautés dans les pays d'origine et les pays de destination ont un impact sur la décision de pratiquer ou non les MGF/E. Malgré tout, le système de prise de décision autour de la pratique est encore peu comprise et doit être approfondie en menant des recherches et en déterminant des actions et des programmes concrets »⁽²⁷⁾.



Les médias peuvent aider à discréditer la croyance selon laquelle les MGF/E sont une question qui concerne uniquement l'Afrique, car nous savons aujourd'hui qu'il s'agit en réalité d'un phénomène global. Les médias jouent également un rôle crucial dans le dialogue entre les communautés de migrants et les pays d'origine, à plus forte raison aujourd'hui avec internet et les réseaux sociaux. Ils peuvent donc être utilisés pour garantir que les voix des deux bords soient entendues.

27. Mediterranean Institute of Gender Studies, op. cit., p. 5.



3. COMMENT PARLER DES MGF/E

S'engager pour un journalisme respectueux

Les MGF/E font souvent l'actualité, c'est un « dossier chaud » pour le journalisme. Nous le retrouvons dans différents médias – les magazines, les journaux, la radio et la télévision – en raison de leur prévalence dans de nombreux pays. Mais c'est un sujet complexe et difficile à aborder; même les journalistes les mieux intentionnés peuvent déformer certains aspects de la pratique. Les MGF/E sont un thème social et culturel très complexe en Afrique et dans de nombreux autres pays, et les médias peuvent jouer un rôle clé dans le processus de conscientisation et de compréhension de cette pratique. Bien en mesurer les enjeux peut aider les journalistes – et à travers eux la société tout entière – à promouvoir le changement.

De quoi avons-nous besoin? D'un dialogue respectueux!

Même lorsqu'ils sont réalisés avec les meilleures intentions, les sujets peuvent parfois contribuer à la perpétuation de la stigmatisation.

Commençons par le début.

DEFINITION

« Mutilation génitale féminine » est une définition relativement récente qui s'est peu à peu affirmée et est de plus en plus usitée depuis la fin des années soixante-dix, lorsque la pratique a commencé à être connue dans les pays occidentaux⁽²⁸⁾. Cette définition comprend toutes les formes de la pratique, appelées clitoridectomie, excision et infibulation, telles qu'elles ont été classifiées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'utilisation de ces termes, toutefois, n'est pas très commune chez les personnes qui pratiquent l'une des MGF/E. Par exemple, dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, on utilise le terme « excision » pour tous les types de MGF/E. Les expressions

28. Pour plus d'informations sur la terminologie, voir le [Chapitre 1 – Pourquoi les appelons-nous MGF/E?](#)

usitées dans les langues locales africaines renvoient souvent à d'autres concepts, tels que pureté/purification (au sens religieux), propreté (au sens hygiéniste), excision/l'action d'exciser, couture/réduction. Les langues locales utilisent généralement des mots à connotation positive, car les communautés qui perpétuent la pratique la considère bénéfique; il est compréhensible que les parents n'apprécient pas l'idée qu'ils « mutilent » leurs filles.

Il est également crucial de garder à l'esprit que la majorité des femmes touchées utilisent le terme excision. À la fin des années quatre-vingt-dix, l'expression « excision » ou en anglais « female genital cutting » commence à se diffuser, car elle n'indique que l'acte de couper ou d'exciser, sans jugement, et respecte les cultures locales/traditionnelles pour lesquelles cette pratique est un élément essentiel. Pour les mêmes raisons, des anthropologues ont commencé à employer l'expression « modifications génitales féminines ».

Les femmes touchées ne se considèrent pas mutilées, ni « différentes du standard » ou inférieures aux autres femmes. L'un des droits fondamentaux est le droit à l'autodétermination qui découle du droit à l'auto définition et du droit à utiliser les termes pour s'indiquer soi-même d'une manière qui ne soit pas dévalorisante ou qui permette de ne pas être dévalorisé par les autres. Les journalistes doivent choisir les mots à utiliser en fonction du contexte. Lorsque l'on interviewe des personnes issues des communautés pratiquantes, il est très important d'employer un langage respectueux; utiliser le terme « mutilation » peut par exemple causer des difficultés, car les personnes interviewées pourraient ne pas comprendre de quoi vous parlez, ou se sentir jugées. Il est donc essentiel de se préparer en faisant des recherches sur la manière dont les MGF/E sont pratiquées dans chaque communauté et sur les mots qui sont utilisés pour la désigner. De plus, il est crucial de choisir des mots qui ne déforment pas la réalité de la question ou accroissent des problèmes déjà existants de racisme et de marginalisation ressentis par certaines communautés.

Décrire la procédure ne doit être ni évité ni devenir un passage obligé, il faut simplement faire preuve de bon sens dans votre description.

L'ouvrage publié par The Girl Generation « Do not harm guidance note », suggère par exemple : « Bien que fait avec les meilleures intentions, montrer des séquences vidéos et des photographies de maltraitance à l'égard d'un(e) enfant peut être considéré comme une forme de répétition des mauvais traitements qu'il(elle) a subis (...). Regarder la maltraitance et la torture sur un(une) peut être choquant, dérangent et potentiellement traumatisant pour le public. La vision de la torture est classifiée comme une forme de torture »⁽²⁹⁾.

Cela vaut également pour les mots et les sons utilisés pour décrire la pratique. Il ne s'agit pas d'enjoliver la situation, mais il n'est pas de grande utilité de se limiter à choquer le public. Faites attention aux termes que vous employez, cherchez toujours à adopter une approche neutre, dépourvue de jugement et essayez de décrire la pratique de manière objective, suivant les définitions données par l'OMS.

Il est essentiel de ne pas heurter la sensibilité de votre public et des femmes et des filles touchées.

.....
29. The Girl Generation, Do No Harm Guidance Note, 2014.

NOUVEAU LANGAGE

Il est crucial de rappeler que la culture et le langage changent au fil du temps et à travers la rencontre avec d'autres cultures et de nouvelles idées. « La culture n'est ni immobile ni monolithique. Les cultures sont dynamiques et évoluent. C'est un mouvement constant qui résulte de luttes internes, de l'interaction avec les autres cultures, de changements sociaux, économiques et technologiques »⁽³⁰⁾.

La culture change notre utilisation du langage tout le temps, et comme les cultures cherchent à améliorer leur compréhension de la condition humaine, le langage que nous employons pour décrire les autres est une tentative de reproduire ce perfectionnement. Nous sommes par exemple en train de changer la manière dont nous parlons des femmes qui ont subi des violences domestiques ou des violences sexuelles : de nombreuses femmes et activistes invitent donc à utiliser le terme « survivante » ou « touchée/concernée par la violence » au lieu de « victime » et préconisent de faire la même chose pour les femmes qui ont subi des MGF/E. En effet le terme semble indiquer que les femmes sont dans un état qu'elles ne peuvent pas changer, les rendant ainsi victimes pour la deuxième fois. Au-delà des mots, il est préférable de ne pas décrire les femmes et les filles touchées par la pratique uniquement comme des « victimes » mais de leur donner l'opportunité de parler de ce vécu, d'être des agents du changement et de les aider à ne pas être réduites au silence. De plus, il est important de ne pas stigmatiser les femmes touchées, et de garder à l'esprit qu'il existe des voies et des moyens praticables pour résoudre leurs problèmes psychologiques et de santé.

Choisissez votre langage avec attention et sensibilité et n'utilisez pas de termes qui introduisent des jugements culturels. Des mots comme « horreur », « brutal », « barbare » et « torture » sont des termes nuisibles, racistes et péjoratifs que vous devriez éviter. Ce type de description n'aide pas le public à comprendre. Il crée au contraire des préjugés et renforce la séparation – nous contre eux, civilisés contre barbares et ainsi de suite – et cela risque de nourrir les pires préjugés. Par ailleurs, l'emploi de ces termes n'aide généralement pas à soutenir les personnes ou les communautés qui pensent à abandonner la pratique.

CONTEXTE

Les histoires sur les MGF/E relatées dans la plupart des médias, surtout en Europe, se sont concentrées sur les communautés africaines. Cela pourrait induire certaines personnes à croire que seules les femmes et les filles africaines sont concernées. Les gens pourraient également conclure à tort que toutes les communautés qui vivent dans les pays d'Afrique pratiquent les MGF/E.

30. Abu-Lughod L., « Writing Against Culture », in R. G. Fox, *Recapturing Anthropology: Working in the Present*, School of American Research Press., 1991

Il est bon de se souvenir que pour de nombreux lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs, la couverture médiatique de la pratique sera la seule information qu'ils recevront sur le phénomène et les communautés touchées. Il est donc important de dire que les MGF/E ne concernent pas totalement ou pas seulement l'Afrique.

Insérez votre reportage dans un contexte et citez des recherches et des analyses pour étayer votre sujet. Quand possible, utilisez les estimations/données existantes, les recherches et les faits sur les pratiques courantes et évitez le sensationnalisme qui entoure le thème des MGF/E, n'utilisez pas de stéréotypes ou de simplifications, tels que le débat sur l'origine du phénomène ou sur le meilleur ou le pire type d'excision. Il est important de souligner que les communautés touchées ont été les principales promotrices du changement, par conséquent raconter cet aspect de l'histoire à votre public permettra aux lecteurs(rices), aux téléspectateurs(atrices) et aux auditeurs(rices) de bien mesurer la complexité du problème. Pour les mêmes raisons, n'utilisez pas de gros titres à sensation.

FAITES PREUVE DE SENSIBILITÉ

Lorsque vous interviewez des femmes et des filles, des représentants de la communauté ou toute autre personne, nous vous conseillons d'employer un langage respectueux et un comportement empreint de sensibilité. Assurez-vous que les personnes avec qui vous parlez sachent comment vous allez utiliser les informations qu'il/elle vous donne, que vous allez enregistrer sa voix et/ou son image, ou citer ce qu'il/elle dit. Demandez-leur la permission de citer leur nom et s'ils ne le souhaitent pas, utilisez des pseudonymes. Ne poussez pas les gens à parler contre leur volonté ou à témoigner sur des sujets personnels s'ils ne se sentent pas à l'aise. Souvenez-vous qu'il est important de trouver le juste milieu entre l'intérêt du public pour les MGF/E et le respect de la vie privée et de la dignité de celles qui ont subi la pratique.

VOTRE RÔLE CLÉ

Les MGF/E sont un enjeu particulièrement important à la fois pour les médias et pour la société, en raison de leur complexité. Les médias peuvent jouer un rôle central pour changer les perceptions, déclencher une dynamique de changement. Au cours des dernières années, la couverture médiatique s'est améliorée, mais certains sujets continuent à stéréotyper les femmes, tout en passant sous silence ce qu'il faudrait vraiment dire. D'importants changements sont nécessaires dans l'approche des médias à cette pratique.

Les médias ne sont pas un transmetteur passif d'information à la société, mais une source d'informations et de connaissances qui peut influencer l'opinion publique. C'est parce que

les médias nous donnent des informations sur lesquelles nous nous basons pour comprendre des questions sensibles, que ces derniers ont un rôle clé à jouer dans un processus de transformation.

Les médias ont un rôle fondamental pour que le public ait une meilleure compréhension des MGF/E et de leur place dans la société.

Pour conclure, il est difficile de parler d'une pratique sans écouter la voix des femmes et leurs histoires de vie !

QUELQUES CONSEILS À NE PAS OUBLIER

1. Connaître votre cible
2. Connaître votre objectif
3. Connaître le contexte
4. Ne pas utiliser un langage offensant, jugeant ou choquant
5. Ne pas citer de vrais noms et ne pas utiliser les photos des personnes interviewées si elles ne le veulent pas
6. Ne pas pousser les personnes à parler contre leur gré
7. Raconter/Montrer également des histoires et des exemples positifs
8. Garder à l'esprit que votre travail, s'il est fait sans stigmatisations et sensationnalisme, peut aider les personnes qui ont abandonné la pratique ainsi que les filles et les femmes qui l'ont subie
9. Trouver de nouvelles approches pour aborder le sujet
10. Chercher à attirer l'attention de son public, en mettant par exemple en évidence certains aspects qui ne sont pas très connus
11. Ne pas utiliser de gros titres à sensation, de stéréotypes ou de simplifications



AMPLER VOL

MOT
LOW

MOT
LOW

OSC

MC

LOW

HI

LOW

HI

LOW

UE

2

1

4. LIENS UTILES

COMMUNICATION, MÉDIAS, LANGAGE

Australian Muslim Women's Center for Human Rights (AMWCHR) [en ligne], Respectful dialogue. A guide for responsible reporting on Female Genital Cutting, Clifton (Australie), AMWCHR, 2014, disponible à l'adresse : <http://ausmuslimwomenscentre.org.au/wp-content/uploads/2014/08/Respectful-Dialogue.pdf>, consulté le 26/03/2016.

Cadwell, H., Politics of naming - Female Genital Mutilation/Cutting/Circumcision/?, 2014, disponible à l'adresse : <https://storify.com/hfc16/the-politics-of-a-word>, consulté le 26/03/2016.

Lee, K. S., Female Genital Mutilation: Multiple-Case Studies of Communication Strategies against a Taboo Practice, Mémoire présenté à un examen partiel du Master de Science, Iowa State University, 2008, disponible à l'adresse : <http://lib.dr.iastate.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=16451&context=rtd>, consulté le 26 mars 2016.

Marcus, R., Changing discriminatory norms affecting adolescent girls through communications activities: Insights for policy and practice from an evidence review, Londres, ODI (Overseas Development Institute), 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/oez5cm6>, consulté le 26 mars 2016.

Seelinger, K. T., Ending «Female Circumcision» in Practice and Name, The WorldPost [en ligne], 2013, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/ndzlh8>, consulté le 26/03/2016.

PROFILS PAYS

UNFPA, Female genital mutilation dashboard (country profiles), 2015.
<http://dashboard.unfpaopendata.org/fgm/>

UNICEF, Female genital mutilation: country profiles, 2014.
<http://data.unicef.org/resources/female-genital-mutilation-cutting-country-profiles.html>

Orchid Project, FGM Country Profiles, 2014, disponible à l'adresse.
<http://orchidproject.org/country-profiles/>

28 TOOMANY, FGM...Let's end it. Country profiles, 2013 disponible à l'adresse.

<http://www.28toomany.org/fgm-research/country-profiles/>, consulté le 26/03/2016.

World Vision, Exploring the Links: Female Genital Mutilation/cutting and Early Marriage, Londres, World Vision UK., 2013, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/lerszux>, consulté le 26/03/2016.

MGF/E ET OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Equality Now, Global: Don't leave girls behind – UN SDGs must have global indicators on female genital mutilation & «child marriage», 2015, disponible à l'adresse :

http://www.equalitynow.org/take_action/sdg_action621, consulté le 26/03/2016.

Orchid Project, Briefing – female genital cutting and the Sustainable Development Goals (SDGs), 2015, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/qyop2nx>, consulté le 26/03/2016.

UN Development Group (UNDG), Transforming the World: the 2030 Agenda for global action, (Final draft of the outcome document for the UN Summit to adopt the Post-2015 Development Agenda), New York, UNDG, 2015, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/j9oa2y4>, consulté le 26/03/2016.

GENRE

American Psychological Association, Definition of Terms: Sex, Gender, Gender Identity, Sexual Orientation, 2011, disponible à l'adresse : <http://www.apa.org/pi/lgbt/resources/guidelines.aspx>, consulté le 26/03/2016.

Baden, S., Reeves, H., BRIDGE, Report 57, Gender and Development: Frequently Asked Questions, Brighton, Royaume-Uni, Institute of Development Studies, 2000, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/pwm9ylx>, consulté le 26/03/2016.

END FGM Network, FGM as a gender and VAW issue, Aide-mémoire, 2015, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/p2ck5fm>, consulté le 26/03/2016.

END FGM Network, Repositioning FGM as a gender and development issue, Rapport, 2015, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/otf469e>, consulté le 26/03/2016.

Planned Parenthood, Gender and gender identity at a glance, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/jb8cvaa>, consulté le 26/03/2016.

The Donors Working Group on Female Genital Mutilation/Cutting, Platform for Action. Towards the Abandonment of Female Genital Mutilation/Cutting (FGM/C). A matter of gender equality, Florence, UNICEF-Innocenti Research Centre, 2008, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/ntxmpld>, consulté le 26/03/2016.

ÉTUDES GÉNÉRALES - AIDE-MÉMOIRE - F.A.Q.

Foundation for Women's Health, Research and Development (FORWARD), Female genital mutilation: frequently asked questions: a campaigner's guide for young people, mise à jour 2015, Londres, FORWARD, 2015, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/nzndgdr>, consulté le 26/03/2016.

Gender and Development Network (GADN), Harmful traditional practices: your questions, our answers. Londres, GADN, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/jbcemmy>, consulté le 26/03/2016.

OHCHR - UNAIDS – UNDP...[et al.], Eliminating female genital mutilation. An interagency statement, Genève, OMS, 2008, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/p8zqrd5>, consulté le 26/03/2016.

Pasquinelli, C., «Anthropology of female genital mutilation», in : AIDOS, NPWJ, Proceedings of the Afro-Arab Expert Consultation on Legal Tools for the Prevention of Female Genital Mutilation Cairo, 21-23 June 2003. Le Caire, NPWJ, 2004 (Première publication in : C. Pasquinelli, Antropologia delle mutilazioni genitali femminile. Una ricerca in Italia. Rome: AIDOS, 2000), disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/nvzrca8>, consulté le 26/03/2016.

UEFGM - United to End Female Genital Mutilation. E-learning tool. [Consulté le 26/03/2016]. Disponible à l'adresse : <http://www.uefgm.org/Index.aspx?Language=EN>

UNFPA. Foire aux questions concernant les mutilations génitales féminines, 2015, disponible à l'adresse : <http://www.unfpa.org/fr/ressources/foire-aux-questions-concernant-les-mutilations-g%C3%A9n%C3%A9tales-f%C3%A9minines-mgf>, consulté le 26/03/2016.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Mutilations sexuelles féminines. Aide-mémoire N°241, 2014, mise à jour Février 2016, disponible à l'adresse : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>, consulté le 26/03/2016.

BONNES PRATIQUES ET PROGRAMMES

Johansen, R. Elise B., Diop, Nafissatou J...[et al.], «What Works and What Does Not: A Discussion of Popular Approaches for the Abandonment of Female Genital Mutilation», in : Obstetrics and Gynecology International, Vol. 2013, Article ID 348248, p.10, disponible à l'adresse : <http://www.hindawi.com/journals/ogi/2013/348248/>, consulté le 26/03/2016.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Département Santé et Recherche génésiques, Female Genital Mutilation programmes to date: what works and what doesn't. Genève, OMS, 2011, disponible à l'adresse : http://www.who.int/reproductivehealth/publications/fgm/wmh_99_5/en/, consulté le 26/03/2016.

SANTÉ

Orchid Project, How genital cutting affects girls and women thorough their lives. Infographic, 2014, disponible à l'adresse : http://orchidproject.org/wp-content/uploads/2014/01/LifeLongEffects_PRINT.pdf, consulté le 26/03/2016.

Orchid Project, The emotional and mental health effects of FGC, 2014, disponible à l'adresse : http://orchidproject.org/wp-content/uploads/2014/01/MentalEmoHealth_PRINT.pdf, consulté le 26/03/2016.

Serour, G.I., «Medicalization of female genital mutilation/cutting», in: African Journal of Urology, Vol.19, issue 3 (Septembre 2013), 2013, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/hcgyoxv>, consulté le 26/03/2016.

UNFPA, Quel est l'impact des MGF sur la santé des femmes et des filles?, 2015, disponible à l'adresse : http://www.unfpa.org/fr/resources/foire-aux-questions-concernant-les-mutilations-g%C3%A9nitaux-f%C3%A9minines-mgf#how_fgm_affects_health, consulté le 26/03/2016.

OMS, Recherche sur les mutilations sexuelles féminines et autres pratiques nocives, 2014, disponible à l'adresse : http://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/overview_fgm_research/fr/, consulté le 26/03/2016.

INSTRUMENTS JURIDIQUES ET DROITS HUMAINS

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, Banjul (Gambie), CADHP, 2015, disponible à l'adresse : <http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol/>, consulté le 26/03/2016.

Amnesty International, Conseil de l'Europe, La Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention et la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la Violence Domestique, Convention d'Istanbul. Un outil pour mettre fin aux mutilations génitales féminines, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/grxuv5o>, consulté le 26/03/2016.

Karunamoorth, Kaliyaperumal, Female Genital Mutilation : A Violation of the Human Rights of Girls and Women a Call for Concrete Policies and Renewed Actions, Los Angeles , OMICS Group, 2013, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/j8uh4nw>, consulté le 26/03/2016.

Lien, I., Schultz, J., «Interpreting signs of female genital mutilation within a risky legal framework», in International Journal of Law, Policy and The Family, Vol. 2014, 28, p.194-211, 2013, doi:10.1093/lawfam/ebu002 //, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/o2braqy>, consulté le 26/03/2016.

Toubia, N., «Legislation as a Tool for Behavioral and Social Change», in : AIDOS, NPWJ, 2003, Proceedings of the Afro-Arab Expert Consultation on Legal Tools for the Prevention of Female Genital Mutilation Cairo, 21-23 June 2003, Le Caire, NPWJ, 2003, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/nvzrca8>, consulté le 26/03/2016.

ONU FEMMES, Le droit international relatif aux droits de l'homme et les mutilations génitales féminines, disponible à l'adresse : <http://www.endvawnow.org/fr/articles/645-sources-of-international-human-rights-law-on-female-genital-mutilation.html>, consulté le 26/03/2016.

UNFPA, Mise en œuvre du cadre international et régional des droits de la personne en vue de l'élimination des mutilations génitales féminines, New York, UNFPA, disponible à l'adresse : https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Human%20rights%20and%20FGM_final_FR.pdf, consulté le 26/03/2016.

UNICEF, Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'E/MGF en l'espace d'une génération. New York, UNICEF, 2007, disponible à l'adresse : http://www.childinfo.org/files/fgmc_Coordinated_Strategy_to_Abandon_FGMC_in_One_Generation_fren.pdf, consulté le 26/03/2016.

MIGRATION

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Supporting the Abandonment of Female Genital Mutilation in the Context of Migration, Genève, OIM, 2008, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/k6efs3o>, consulté le 26/03/2016.

Orchid Project, FGC in diaspora communities. Infographic, 2014, disponible à l'adresse : <http://orchidproject.org/resource/fgc-is-diaspora-communities/>, consulté le 26/03/2016.

Orchid Project, FGC is not only an African issue. A look at the prevalence of FGC in non-African countries, 2014, disponible à l'adresse : http://orchidproject.org/wpcontent/uploads/2014/01/Diaspora_Countries2.pdf, consulté le 26/03/2016.

RELIGION

African Women's Development Communication Network (FEMNET), Handbook for cultural and religious leaders to end FGM, Nairobi, FEMNET, 2014, disponible à l'adresse : <http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/De-linking%20FGM%20from%20Islam%20final%20report.pdf>

Lethome A., Ibrahim, A., Maryam S., De-linking Female Genital Mutilation/Cutting from Islam. Washington D.C., Population Council, 2008, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/otj36jy>, consulté le 26/03/2016.

El-Damanhoury, I., «The Jewish and Christian view on female genital mutilation», in: African Journal of Urology, 2013, 19, p.127–129, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/qyvyjym>, consulté le 26/03/2016.

Orchid Project, FGC is not a religious issue. Infographic, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/z38zekk>, consulté le 26/03/2016.

CHANGEMENT SOCIAL

Mackie, G., Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices: A new look at the theory. Florence, Innocenti Research Centre, (Innocenti Documents de travail 2009-6), 2009, disponible à l'adresse : <http://pages.ucsd.edu/~gmackie/documents/UNICEF.pdf>, consulté le 26/03/2016.

Mackie, G.y, Moneti, F., Shakya, H., Denny, E., What are social norms? How are they measured?, San Diego, UNICEF/UCSD Center for Global Justice, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/z6qouaj>, consulté le 26/03/2016.

Marcus, R., Haroer, C., Gender justice and social norms - processes of change for adolescent girls. Towards a conceptual framework. Report, Londres, Overseas Development Institute, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/hucr7lj>, consulté le 26/03/2016.

Rogers, P., Theory of Change., Florence, UNICEF-Innocenti Research Centre, 2014, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/pr5ovf6>, consulté le 26/03/2016.

UNICEF-Innocenti Research Centre, The dynamics of social change: towards the abandonment of female genital mutilation/cutting in five African countries. Florence, UNICEF-Innocenti Research Centre, 2010, disponible à l'adresse : http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/fgm_insight_eng.pdf, consulté le 26/03/2016.

UNICEF-Innocenti Research Centre, Lewnes, Al., Changing a Harmful Social Convention: Female Genital Mutilation/Cutting, Florence, UNICEF-Innocenti Research Centre, 2005, disponible à l'adresse : http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/fgm_eng.pdf, consulté le 26/03/2016.

STATISTIQUES

Population Reference Bureau (PRB), Mutilations génitales féminines et excision : données et tendances. Mise à jour 2014, Washington, PRB, 2014, disponible à l'adresse : <http://www.prb.org/pdf14/fgmc-wallchart2014-fr.pdf>, consulté le 26/03/2016.

UNFPA. 2015. Perspectives démographiques sur les mutilations génitales féminines. New York, UNFPA, disponible à l'adresse : http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Demographic%20Perspectives%20on%20FGM_FR_0.pdf, consulté le 26/03/2016.

UNFPA, Projections of number of girls, ages 15-19, who will experience FGM/C from 2010-2030. New York (États-Unis), UNFPA, 2013, disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/ngduxsn>, consulté le 26/03/2016.

UNICEF, Excision/mutilation genitale feminine: aperçu statistique et étude de la dynamique des changements. New York, UNICEF, 2013, disponible à l'adresse : http://www.childinfo.org/files/FGCM_Lo_res.pdf, consulté le 26/03/2016.

UNICEF, Female genital mutilation data, 2015, disponible à l'adresse : <http://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation-and-cutting/>

VIDÉOS

Africa Rising. Equality Now, 2013, 60 minutes

Le documentaire célèbre le mouvement de base déterminé à mettre fin aux mutilations génitales féminines en Afrique (Burkina Faso, Mali, Somalie, Kenya et Tanzanie). Disponible à l'adresse : <https://vimeo.com/73184411>, consulté le 26/03/2016

Abandoning FGM: Amina and Desta's story. UNFPA, 2015

En savoir plus sur les mutilations génitales féminines grâce aux sœurs Amina et Desta. Le UNFPA et l'UNICEF dirigent un programme conjoint sur les MGF/E, le plus important programme mondial pour accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=_LkK3vyFyGA, consulté le 26/03/2016.

Abandoning FGM on FM! AIDOS, 2015, 5 minutes 34 secondes

Un documentaire audio réalisé lors d'une formation sur la réalisation de documentaires audio pour l'abandon des MGF/E, qui s'est déroulée du 8 au 16 juin 2015 au Sénégal et à laquelle participaient des journalistes sénégalais, maliens et du Burkina Faso. La formation était organisée dans le cadre du projet «Abandoning FGM/C on FM!», coordonné par AIDOS en partenariat avec Audiodoc, Tostan et AMWIK, et avec le soutien du Programme Conjoint UNFPA-UNICEF sur les MGF/E. Disponible à l'adresse : <http://tinyurl.com/o2tkk8u>, consulté le 26/03/2016.

'I will never be cut': Kenyan girls fight back against genital mutilation. Guardian Investigations, 2011, 32 minutes

Un film sur Nancy, une petite fille kenyane qui s'apprête à vivre un passage brutal pour devenir une femme. Raconté par Angela Griffin. Disponible à l'adresse : <http://28toomany.org/fgm-research/films-and-videos/>, consulté le 26/03/2016.

Joint Programme on Female Genital Mutilation/Cutting. UNFPA, 2010

La vidéo analyse la pratique et les stratégies employées par le UNFPA et l'UNICEF pour encourager les communautés à l'abandonner. Les deux agences veulent mettre fin à la pratique en travaillant étroitement avec gouvernements, ONG, leaders religieux et petits groupes communautaires. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=vc-DXTt9eN9M>, consulté le 26/03/2016.

Protecting girls' rights: UNICEF and the EU are committed to support ending harmful practices, 2012

Chaque année, les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfant brisent la vie de millions de filles. Ces manifestations de l'inégalité de genre représentent un obstacle important à la pleine réalisation des droits humains des filles et des femmes. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=expEOlrP7x4>

The Cutting Tradition. FIGO, 2012, 47 minutes

The Cutting Tradition est un film de 47 minutes, raconté par Meryl Streep, voulu par FIGO – la Fédération Internationale des Gynécologue et des Obstétriciens. Tourné en Éthiopie, en Égypte, à Djibouti, au Burkina Faso et au Royaume-Uni, le film analyse les causes des mutilations génitales féminines en Afrique aujourd'hui. Il a été produit par SafeHands for Mothers. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=pUpToERm0q0>, consulté le 26/03/2016.

WEBLIOGRAPHIE - LIENS INSTITUTIONNELS

AWEPA – Les Parlementaires Européens Partenaires de l'Afrique

<http://www.awepa.org/fr/?s=mutilation>

END FGM European Network

<http://www.endfgm.eu/en/>

réseau INTACT

<http://intact-network.net/intactfr/>

Stop FGM/C. Together, a future without female genital mutilation/cutting

<http://www.stopfgmc.org/default.aspx>

The Donors Working Group on Female Genital Mutilation /Cutting

<http://www.fgm-cdonor.org/>

The Girl Generation

<http://www.thegirlgeneration.org/#!/home--french/ct9l>

UNFPA : Mutilations génitales féminines

<http://www.unfpa.org/fr/mutilations-g%C3%A9nitaless-f%C3%A9minines>

UNFPA-UNICEF Programme conjoint sur les MGF/E

<http://www.unfpa.org/joint-programme-female-genital-mutilationcutting>

UNICEF. Excision/mutilation genitale feminine

http://www.unicef.org/protection/57929_58002.html

PUBLIÉ EN 2016 PAR AIDOS